

**SICAV de droit français**

**LAZARD EQUITY SRI**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 septembre 2019

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres**

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	10
3. Rapport de gestion	13
4. Informations réglementaires	21
5. Certification du Commissaire aux Comptes	32
6. Comptes de l'exercice	40

## I. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

- **FORME JURIDIQUE**

Sicav à Conseil d'Administration de droit français.

- **CLASSIFICATION**

Actions de pays de la zone euro.

- **MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la Sicav majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Pour les actions C, PC EUR, RC EUR, PC H-GBP, PC H-USD, RC H-USD, PC H-CHF et RC H-CHF, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution en vertu de la loi.

Pour les actions D et RD EUR, le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale.

- **OBJECTIF DE GESTION**

**Actions C, D, PC EUR, RD EUR et RC EUR** : L'objectif de gestion, sans être indiciel, est la recherche d'une performance nette de frais sur la durée de placement recommandée supérieure à celle de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis en cours de clôture grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

**Actions PC H-GBP** : L'objectif de gestion, sans être indiciel, est la recherche d'une performance nette de frais sur la durée de placement recommandée supérieure à celle de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis en cours de clôture, exprimé en GBP, couvert contre le risque de change avec comme monnaie de référence la Livre Sterling, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

L'action PC H-GBP étant couverte contre le risque de change, la performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture.

**Actions PC H-USD et RC H-USD** : L'objectif de gestion, sans être indiciel, est la recherche d'une performance nette de frais sur la durée de placement recommandée supérieure à celle de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis en cours de clôture, exprimé en USD, couvert contre le risque de change avec comme monnaie de référence le Dollar US, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Les actions PC H-USD et RC H-USD étant couvertes contre le risque de change, la performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture.

**Actions PC H-CHF et RC H-CHF** : L'objectif de gestion, sans être indiciel, est la recherche d'une performance nette de frais sur la durée de placement recommandée supérieure à celle de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis en cours de clôture, exprimé en CHF, couvert contre le risque de change avec comme monnaie de référence le Franc Suisse, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Les actions PC H-CHF et RC H-CHF étant couvertes contre le risque de change, la performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture.

#### • INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis est un indice composé d'environ 300 valeurs, comprenant les plus grandes sociétés cotées de la zone euro, pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

L'historique est disponible sur Bloomberg sous le code « SXXT » et sur le site internet [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

#### • STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

##### 1. Stratégies utilisées

Pour mener à bien sa politique d'investissement, le gestionnaire a choisi un positionnement de type « best in class ». Ce choix consiste à sélectionner des entreprises qui présentent selon son analyse les meilleures mesures relatives en termes de gestion des ressources humaines et de respect de l'environnement notamment au sein de leur secteur d'activité ainsi qu'un niveau de rentabilité économique élevé.

Le processus de sélection de valeurs se décompose en deux étapes distinctes, concomitantes et nécessaires :

A) Le filtre de notation extra financier :

Cinq critères (Ressources Humaines, Environnement, Relations clients-fournisseur, Droits Humains et Engagement Sociétal) sont analysés et notés par une agence indépendante qui offre selon nous la meilleure expertise dans ces domaines, suivant la pondération spécifique de la société de gestion pour chaque valeur,

Afin qu'une valeur soit admissible dans le portefeuille de la Sicav, les 3 conditions suivantes doivent être respectées :

1. La note moyenne pondérée, pour l'ensemble des domaines y compris celui des ressources humaines, doit être positive ;
2. La note du domaine des « Ressources Humaines » doit être positive également.
3. Une gouvernance d'entreprise satisfaisante, c'est-à-dire garantissant un traitement juste des minoritaires et prévenant les conflits d'intérêt.

A noter que les notes utilisées pour les deux premières conditions sont produites par une agence indépendante. Ce choix d'externalisation a été retenu car l'expertise de cette société paraît offrir une plus grande qualité dans les notations qu'une analyse interne à la société de gestion. Les poids utilisés pour la note pondérée ont néanmoins été fixés par le gestionnaire.

Concernant la qualité de la gouvernance, il nous semble au contraire que celle-ci est mieux appréhendée par les analystes gestionnaires de la société de gestion, il a donc été décidé de la mener en interne.

Les différents critères ainsi que leur pondération qui permettent de définir une notation par valeur sont les suivants :

##### ▪ Ressources humaines (40%)

Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.

##### ▪ Environnement (30%)

Gestion des sites de production et réhabilitation de ces sites. Niveau d'information disponible pour ce critère.

##### ▪ Relations clients-fournisseurs (10%)

Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (emploi des enfants, etc.).

##### ▪ Droits humains (10%)

Prévention des risques notamment de discrimination.

### ▪ Engagement sociétal (10%)

Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

Le système de notation, fourni par un prestataire externe, et utilisé par le gestionnaire, fonctionne de la façon suivante :

Un « score » absolu est calculé pour chacune des entreprises dans le portefeuille. Ce « score » est une moyenne pondérée, suivant l'importance que le gestionnaire accorde à chacun des domaines étudiés (Ressources Humaines, Droits Humains, Environnement, Relations Clients-Fournisseurs, Relations avec la société civile). Il est comparé à celui des autres entreprises du même secteur.

Pour chacun des domaines, une entreprise aura un score relatif par rapport à son secteur (de 0 à 100). Le rating final (de -- à ++) d'une entreprise dépend de la distribution normale des « scores » au sein de son propre secteur d'activité. C'est-à-dire que si une entreprise se situe au-dessus de la médiane du secteur (+ ou - 20%), elle sera notée de façon positive (+), ou très positive (++), si elle se trouve dans les 5% des entreprises les mieux notées). En revanche, si l'entreprise se situe en-dessous de la médiane du secteur (+ ou -20%), elle sera notée de façon négative (-) ou très négative (--), si elle est dans les 5% des entreprises les moins bien notées).

[++] : 5% des entreprises les mieux notées au-dessus de la médiane du secteur

[+] : 25% des entreprises notées au-dessus de la médiane du secteur

[=] : 40% des entreprises se situant dans la moyenne du secteur (+ ou - 20%)

[-] : 25% des entreprises les notées en-dessous de la médiane du secteur

[--] : 5% des entreprises les moins bien notées en dessous de la médiane du secteur

Une note est réputée positive si elle est supérieure ou égale à la médiane du secteur (+ ou - 20%).

Lors d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gestionnaire est immédiatement informé de ce changement par l'agence de notation sélectionnée. Si la note de l'entreprise reste positive et que la note "ressources humaines" n'est pas négative la valeur est maintenue en portefeuille. Si l'une des deux conditions précédemment mentionnée n'est plus satisfaite, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

### ▪ La gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres du gestionnaire. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêt en son sein. Le gestionnaire identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires. C'est la raison pour laquelle le gérant scrute en détail les politiques de rémunération des dirigeants et des administrateurs afin que celles-ci ne puissent pas introduire de biais dans les décisions d'investissement, d'allocation du capital ou de gestion opérationnelle quotidienne de l'entreprise. La rémunération des dirigeants doit être indexée sur des objectifs moyen/long terme de rentabilité pour l'entreprise ; elle ne doit pas l'être sur des critères de taille, ou de croissance sans tenir compte de la rentabilité. La politique d'allocation du capital doit elle aussi profiter à l'entreprise et à ses actionnaires minoritaires. Elle ne doit pas profiter à un seul actionnaire principal. En aucun cas il ne doit y avoir de conflits d'intérêts entre les dirigeants, les administrateurs, le ou les éventuel(s) actionnaire(s) principaux et les actionnaires minoritaires. De façon non exhaustive, la société de gestion s'attache tout particulièrement à étudier les politiques de rémunération, les argumentations et les critères qui les définissent, des dirigeants et administrateurs, les conventions réglementées, la lisibilité et la transparence des états financiers ainsi que l'indépendance des organes de contrôle. À titre d'exemple, des états financiers opaques et/ou des rémunérations de dirigeants privilégiant le court terme entraîneraient l'exclusion de la valeur concernée.

#### B) Le filtre financier :

Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

- La **rentabilité** économique est la capacité d'une entreprise à créer de la valeur sur le long terme. Elle est mesurée par le retour sur capitaux employés (immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, besoin en fond de roulement).

- La **croissance** est la capacité d'une entreprise à faire croître ses capitaux employés tout en conservant un niveau de rentabilité au moins égal à ce qu'il a été historiquement.

- **L'évaluation** est une approche multicritères (multiples historiques, DCF, multiples comparables) : nous sommes très exigeants et disciplinés sur l'évaluation. Nous considérons que cela est indispensable pour que la performance économique se transforme en performance boursière.

Le portefeuille de la Sicav est investi et/ou exposé à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

100% des actions au sein de la Sicav sont notées par une agence indépendante (notation extra-financière), les éventuels autres actifs, comme le monétaire, ne sont pas notés.

## **2. Actifs (hors dérivés intégrés)**

### **Actions :**

Actions d'entreprises ayant leur siège social dans un pays de la zone euro, sans contrainte sectorielle, de toute taille de capitalisation boursière.

### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Titres de créances négociables français et étrangers (principalement des Bons du Trésor français et des BTAN) à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces titres peuvent être de tout rang, de toute forme et de toutes devises. La répartition privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités. Aucun critère de qualité de signature minimale n'est retenu. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des titres entrant dans le portefeuille.

### **OPC :**

Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, des OPCVM monétaires et/ou monétaires court terme français ou étrangers et/ou des FIA monétaires et/ou monétaires court terme français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement monétaires étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10 % de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

## **3. Instruments dérivés**

### **• Nature des marchés d'intervention :**

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

### **• Risques sur lesquels gérant désire intervenir :**

- action
- taux
- change
- crédit
- autres risques

### **• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :**

- couverture
- exposition
- arbitrage

#### **Nature des instruments utilisés :**

##### **futures :**

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change

##### **options :**

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change

##### **swaps :**

- swaps d'actions
- swaps de taux :
- swaps de change

##### **change à terme**

##### **dérivés de crédit**

#### **• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

- couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres.
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques.
- augmentation de l'exposition au marché sans effet de levier.
- maximum autorisé et recherché
- autre stratégie

#### **4. Titres intégrant des dérivés**

Néant.

#### **5. Dépôts :**

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de son actif.

#### **6. Emprunts d'espèces :**

La Sicav peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

#### **7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Néant.

#### **8. Information sur les garanties financières :**

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, conformément à la position AMF 2013-06, la Sicav peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

#### **• PROFIL DE RISQUE**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

##### **▪ Risque de perte en capital :**

La Sicav ne présente aucune garantie ou protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

### **Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires :**

La performance de la Sicav dépend à la fois des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation d'actifs faite par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres et OPC les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale.

#### ▪ **Risque lié aux marchés actions :**

L'investisseur est exposé sur le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la Sicav. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative baissera.

En outre sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de la Sicav peut donc baisser rapidement et fortement.

#### ▪ **Risque lié aux interventions sur les marchés à terme :**

La Sicav peut intervenir sur des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Cette exposition à des marchés, actifs, indices au travers d'instruments financiers à terme peut conduire à des baisses de valeur liquidative significativement plus marquées ou plus rapides que la variation observée pour les sous-jacents de ces instruments.

#### ▪ **Risque de change :**

La Sicav peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La valeur des actifs de ces OPC peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

#### ▪ **Risque de taux (à titre accessoire) :**

Le risque de taux est le risque de variation des taux d'intérêt qui a un impact sur les marchés obligataires. A titre d'exemple, le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En cas de hausse des taux, la valeur liquidative de la Sicav pourra baisser.

### • **GARANTIE OU PROTECTION**

Néant.

### • **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions. Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette Sicav.

### **Information relative aux investisseurs américains.**

La Sicav n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

### **FATCA :**

En application des dispositions du *Foreign Account Tax Compliance Act* (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que la Sicav investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

La Sicav, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

**Durée de placement recommandée : 5 ans minimum.**

## 2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

Néant.

## Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

### I. Liste des mandats

<b>Noms des Administrateurs</b>	<b>Nombre de mandats</b>	<b>Liste des mandats et fonctions</b>
M. Bernard Devy	1	Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Equity SRI
M. Axel Laroza Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	3	Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Actifs Réels Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Alpha Europe
M. François de Saint-Pierre Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	5	Président du Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Monde Président Directeur Général de la Sicav : - Objectif Gestion Mondiale Administrateur dans les Sicav : - Lazard Small Caps Euro - Lazard Equity SRI - T3SO
M. Jean-Pierre Thomas	1	Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI
M. Jean-Jacques de Gournay Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	4	Président Directeur Général de la Sicav Norden Family Administrateur dans les Sicav : - Lazard Small Caps Euro - Lazard Equity SRI - Lazard Credit Opportunities
M. Régis Bégué Associé- Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	4	Président Directeur Général des Sicav : - Lazard Alpha Europe - Lazard Alpha Euro - Norden Small Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI
Mme Monica Nescout Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	4	Administrateur dans les Sicav : - Norden - Lazard Small Caps Euro - Lazard Credit Opportunities - Lazard Equity SRI
Mme Fabienne de La Serre Directeur de Lazard Frères Gestion	5	Administrateur des Sicav : . Mahe, Lazard Patrimoine Croissance, Adélaïde, Lazard Equity SRI . Directeur Général Administrateur de la Sicav Guilactions
M. Paul Castello Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS	5	Administrateur des Sicav : . Lazard Euro Short Duration . Lazard Equity SRI . Norden Small . Lazard Convertible Global . Lazard Credit Opportunities

II. Jetons de Présence

<b>Membres du Conseil d'Administration</b>	<b>Montant des jetons de présence versé par la Sicav</b>
M. Bernard Devy	€ 8.764
M. Axel Laroza <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
UGRR	€ 2.286
OCIRP	€ 2.286
AUDIENS Prévoyance	€ 2.286
IRP AUTO Prévoyance-Santé	€ 2.286
CARCEPT	€ 2.286
C.F.D.T.	€ 2.286
M. Jean-Pierre Thomas	€ 2.286
M. Jean-Jacques de Gournay, <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. Régis Bégué, <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. Michel Piermay	Montant global des censeurs : € 7.500
M. Paul-Henri de La Porte du Theil	
Mme Monica Nescout <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
Mme Fabienne de La Serre <i>Directeur de Lazard Frères Gestion</i>	0
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0

III. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de : **+1,28%**.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : **+4,20%**.

#### ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

##### Introduction

L'année écoulée a été marquée par un ralentissement de la croissance mondiale, aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents, et surtout dans le secteur manufacturier où la confiance a chuté. Plusieurs facteurs ont pesé, notamment la montée des tensions commerciales sino-américaines, des problèmes spécifiques au secteur de l'automobile et des incertitudes politiques en Europe. Pour l'instant, le ralentissement du secteur manufacturier n'a pas contaminé le secteur des services qui a jusqu'ici bien résisté, grâce à une consommation toujours bien orientée. Face à l'augmentation des risques baissiers, les banques centrales ont fait le choix d'assouplir leur politique monétaire de manière préventive. Après avoir adopté le principe d'une pause dans son cycle de remontée des taux, la Réserve Fédérale (Fed) a baissé ses taux d'intérêt à deux reprises et cessé la réduction de son bilan. La Banque centrale européenne (BCE) a décalé une éventuelle remontée de ses taux d'intérêt et lancé une nouvelle vague de prêts à long terme ciblés (TLTRO), avant d'annoncer un nouveau paquet de mesures comprenant entre autres une baisse du taux de dépôt ainsi qu'un redémarrage de ses achats d'actifs. Dans les pays émergents, la Banque centrale de Chine (PBOC) a baissé à trois reprises le coefficient des réserves obligatoires pour les banques et plusieurs autres pays ont abaissé leur taux d'intérêt. Sur cette toile de fonds, les marchés actions ont connu un regain de volatilité et les rendements obligataires ont chuté un peu partout dans le monde.

Croissance du PIB en volume (%)	2017	2018	2019	2020
Monde	3,8	3,6	3,0	3,4
Pays avancés	2,5	2,3	1,7	1,7
Pays émergents	4,8	4,5	3,9	4,6
Zone euro	2,5	1,9	1,2	1,4
États-Unis	2,4	2,9	2,4	2,1
Japon	1,9	0,8	0,9	0,5
Royaume-Uni	1,8	1,4	1,2	1,4
Chine	6,8	6,6	6,1	5,8
Inde*	7,2	6,8	6,1	7,0
Brésil	1,1	1,1	0,9	2,0
Russie	1,6	2,3	1,1	1,9

Perspectives économiques du FMI d'octobre 2019

\* Pour l'Inde, les données sont présentées sur la base de l'année fiscale

L'indice MSCI World en dollar des marchés actions mondiaux a baissé de 0,7% sur un an, en raison d'un repli de 0,2% dans les pays développés et de 4,5% dans les pays émergents. Dans leurs devises respectives, le S&P 500 a progressé de 2,2% et l'Eurostoxx de 1,6%, tandis que le Topix a baissé de 12,6%. Les performances du S&P 500 et du Topix sont meilleures pour un investisseur non couvert du risque de change (+8,8% et -2,4% respectivement), le dollar et le yen s'appréciant contre l'euro.

L'euro est passé de 1,16 à 1,09 dollar sur un an, soit une dépréciation de 6,1%. Il s'est déprécié de 10,7% face au yen, de 4,6% face au franc suisse et de 0,4% contre la livre sterling. Les incertitudes politiques en Italie ainsi que la politique monétaire accommodante de la BCE ont pesé sur la monnaie unique. En parallèle, le yen et le franc suisse ont profité de leur statut de valeur refuge lors des différents épisodes de fuite vers la qualité.

Le léger repli de l'indice MSCI World masque une trajectoire heurtée, du fait principalement des va-et-vient des tensions commerciales sino-américaines, des inquiétudes autour de la croissance mondiale et des incertitudes

politiques en Europe. Face à ces incertitudes internationales, la Fed et la BCE ont opéré un virage accommodant, par précaution, ce qui a soutenu les marchés actions.

Dans ce contexte, les rendements des obligations d'Etat ont chuté aux États-Unis et en Allemagne. Sur un an, le taux à 10 ans américain a baissé de 3,06% à 1,66%, avec un point haut à 3,24% en novembre 2018. En parallèle, le taux à 10 ans allemand s'est replié de +0,47% à -0,57%, après un pic à +0,57% début octobre 2018.

La baisse des taux d'intérêt un peu partout dans le monde a fait passer le poids des obligations à rendement négatif dans l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate de 13% à 26% entre septembre 2018 et septembre 2019.

Les marges de crédit des pays périphériques par rapport à l'Allemagne se sont resserrées au cours de l'année passée : de 180 points de base en Grèce, de 128 points de base en Italie, de 68 points de base au Portugal et de 31 points de base en Espagne, à échéance 10 ans.

Les marges de crédit des obligations privées sont quasi stables sur un an. D'après les indices ICE Bank of America Merrill Lynch, elles sont passées de 110 à 111 pour les obligations privées de bonne qualité et de 355 à 366 pour les obligations à haut rendement.

Le prix du baril de Brent a chuté de 28% sur un an, passant de 83 dollars à 60 dollars, en raison notamment des craintes autour de la demande mondiale. Mi-septembre 2019, l'attaque de deux installations pétrolières en Arabie Saoudite a provoqué une hausse d'environ 12 dollars du prix du baril sur une seule journée. Mais le mouvement n'a été que de courte durée.

## États-Unis

La croissance américaine est restée solide, ressortant à +1,1% au T4 2018, +3,1% au T1 2019 et +2,0% au T1 2019, en rythme annualisé. Le PIB progresse de +2,3% sur un an.

Les enquêtes ISM se sont retournées. L'ISM manufacturier a baissé de 59,5 à 47,8 et l'ISM non-manufacturier de 60,8 à 52,6.

La consommation des ménages a évolué sur un bon rythme, mis à part deux trous d'air en décembre 2018 et en février 2019, affichant une hausse de +2,3% sur un an.

Les créations d'emplois ont ralenti sur les derniers mois, sans pour autant se retourner. Sur un an, 2 000 000 d'emplois ont été créés par le secteur privé. Le taux de chômage a baissé de 0,3 point à 3,5%, son plus bas niveau depuis décembre 1969. Le salaire horaire a progressivement accéléré pour toucher un pic à +3,4% sur un an en février 2019. Il s'est ensuite modéré jusqu'à atteindre +2,9% sur un an.

L'investissement résidentiel s'est contracté de 3,2% sur un an au T2 2019. Les prix de l'immobilier ont continué de ralentir progressivement pour atteindre +3,2% sur un an au niveau national, d'après l'indice S&P CoreLogic Case-Shiller. L'indice NAHB de confiance des constructeurs de maisons est quasi stable sur un an, masquant une chute à la fin du T4 2018. L'investissement non résidentiel a ralenti au cours des derniers trimestres mais reste en hausse de +2,6% sur un an.

Le déficit commercial américain a évolué autour de 55 Mds USD par mois. Les exportations progressent de 0,1% sur un an et les importations sont stables. Les importations en provenance de Chine ont reculé de 14,0% sur un an.

L'inflation globale a ralenti de +2,0% à +1,4% sur un an tandis que l'inflation sous-jacente a accéléré de +2,2% à +2,4% sur un an.

La Fed a augmenté son taux directeur de 25 points de base le 19 décembre 2018, pour le porter dans la fourchette de 2,25%-2,50%. Le 4 janvier 2019, Jérôme Powell a indiqué que la Fed serait patiente et que sa politique monétaire s'ajusterait aux publications économiques. Le 20 mars 2019, la Fed a annoncé qu'elle cesserait la réduction de son bilan à partir du mois de septembre 2019. Le 19 juin 2019, la Fed a retiré de son communiqué la référence à la patience, pour indiquer qu'elle se tenait prête à agir. Elle a procédé à deux baisses de taux de 25 points de base, les 31 juillet et 19 septembre, portant son taux directeur à 1,75%-2,00%.

Les élections de mi-mandat du 6 novembre 2018 se sont soldées par un Congrès divisé. Les démocrates ont pris le contrôle de la chambre des représentants, remportant 235 sièges sur les 435 mis en jeu. Avec 53 sièges sur 100, les républicains ont conservé leur majorité au Sénat. Faute de financement, les administrations fédérales ont été partiellement fermées du 23 décembre 2018 au 25 janvier 2019, le plus long shutdown de l'histoire des États-Unis.

## **Zone euro**

La croissance dans la zone euro a ralenti à +0,8% en rythme annualisé au T2 2019, après +1,7% au T1 2019 et +1,2% au T4 2018. Sur un an, le PIB a progressé de +1,2% dans la zone euro, de +0,4% en Allemagne, de +1,4% en France de +2,0% en Espagne et de +0,1% en Italie.

Le PMI composite de la zone euro s'est replié de 54,1 à 50,1, en raison principalement de la baisse de 53,2 à 45,7 du PMI manufacturier, du fait notamment d'un repli de 53,7 à 41,7 en Allemagne. Le PMI des services de la zone euro a mieux résisté, passant de 54,7 à 51,6.

Les ventes de voitures de la zone euro se sont progressivement normalisées après le choc lié à l'entrée en vigueur des normes anti-pollution WLTP, au 1<sup>er</sup> septembre 2018. En revanche, la production automobile a continué de ralentir et baisse de 2,4% sur un an.

Le taux de chômage dans la zone euro a poursuivi sa baisse pour atteindre un nouveau plus bas depuis 2008 à 7,4%, contre 8,0% un an plus tôt.

L'inflation globale a ralenti de +2,1% à +0,9% sur un an. Mais l'inflation sous-jacente a évolué dans une fourchette étroite et comprise entre +0,8% et +1,3% sur un an.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2018, la BCE a confirmé la fin de son programme d'achat en précisant qu'elle continuerait de réinvestir les remboursements des titres arrivés à échéance pendant une période prolongée après le début de la remontée des taux. Le 7 mars 2019, la BCE a annoncé qu'elle maintiendrait ses taux d'intérêt « au moins jusqu'à la fin de 2019 » ainsi que le lancement d'une nouvelle vague de prêts à long terme ciblés (TLTRO) pour les banques de la zone euro. Le 6 juin 2019, la BCE a décalé une éventuelle hausse des taux au second semestre 2020. Le 13 septembre 2019, Mario Draghi a annoncé un nouveau paquet de mesures accommodantes comprenant : une baisse de 10 points de base du taux de dépôt, à -0,50% ; un mécanisme d'exonération partielle pour certaines banques : le redémarrage du QE à hauteur de 20 milliards d'euros par mois, sans limite de temps ; des conditions plus favorables pour le TLTRO 3 et un renforcement de la forward guidance qui lie désormais l'évolution des taux d'intérêt à celle de l'inflation.

Les élections européennes de mai 2019 ont vu le poids des partis traditionnels s'effriter mais la poussée du bloc populiste que certains anticipaient n'a pas eu lieu. Les libéraux et les écologistes ont vu leurs effectifs se redresser.

En Italie, le Mouvement 5 Etoiles et le Parti démocrate ont formé un nouveau gouvernement après l'éclatement de la coalition du Mouvement 5 Etoiles et de la Ligue.

En Espagne, après l'échec de son projet de budget, le nouveau chef du gouvernement socialiste, Pedro Sanchez, a convoqué des élections législatives anticipées pour le 28 avril 2019, qui ont vu le PSOE arriver en tête mais sans lui donner de majorité. Les différents partis n'étant pas parvenus à s'entendre pour former un gouvernement, de nouvelles élections législatives seront convoquées le 10 novembre 2019.

## **Japon**

La croissance japonaise est passée de +1,8% en rythme annualisé au T4 2018, à +2,2% au T1 2019 et à +1,3% au T2 2019. Le PIB japonais progresse de +1,0% sur un an.

Le PMI manufacturier s'est replié de 52,5 à 48,9 tandis que le PMI des services a augmenté de 50,2 à 52,8.

Le marché du travail est resté tendu. Le taux de chômage a baissé de 2,4% à 2,2% et le ratio entre offres et demandes d'emplois s'est stabilisé à 1,6.

L'inflation a ralenti de +1,2% à +0,3% sur un an tandis que l'inflation sous-jacente a légèrement accéléré pour atteindre +0,6% sur un an, contre +0,4% douze mois plus tôt.

## Chine

La croissance chinoise a ralenti à +6,2% sur un an au T2 2019, après +6,4% aux T1 2019 et T4 2018. En mars 2019, le gouvernement a annoncé viser une croissance comprise entre 6,0% et 6,5%.

Le PMI manufacturier de Caixin s'est d'abord dégradé pour toucher un point bas à 48,3 en janvier 2019. Il s'est ensuite redressé pour atteindre 51,4 en septembre 2019, contre 50,0 en septembre 2018.

La production industrielle a ralenti de +5,8% à +4,4% sur un an et l'investissement dans le secteur manufacturier de +16,1% sur un an à -1,6% sur un an. Les ventes de voitures ont également marqué le pas et reculent de 7,7% sur un an. Les dépenses d'infrastructures et dans l'immobilier ont enregistré une croissance à peu près stable.

Les exportations ont ralenti de +13,9% à -3,2% sur un an et les importations de +14,3% à -8,5% sur un an. Les exportations vers les États-Unis ont chuté.

La croissance du stock de crédit total a légèrement accéléré, passant de +10,6% à +11,0% sur un an.

La banque centrale a réduit le coefficient des réserves obligatoires des banques de 100 points de base en octobre 2018, de 100 points de base en janvier 2019 et de 50 points de base en septembre 2019, à 13,0%. La banque centrale a également annoncé une réforme du mécanisme de fixation du taux préférentiel de prêts sur lequel sont alignés les taux des crédits bancaires.

Le gouvernement a notamment annoncé des baisses de taxes pour les ménages et les entreprises, pour un montant représentant environ 2% du PIB en 2019 ainsi que des mesures de soutien à l'investissement en infrastructures et au secteur de l'automobile.

## POLITIQUE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'exercice 2019, Lazard Equity SRI enregistre une performance de +1,28% contre +4,20% pour son indice de référence l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis soit une sous-performance de 292 bp.

Les trois derniers mois de l'année 2018 ont principalement été marqués par le décrochage des indices dans la perspective d'un ralentissement de la croissance mondiale soutenue par des indicateurs décevants dans la zone euro et en Chine. Les prévisions de croissance réalisées par le FMI, l'OCDE et les Banques Centrales ont d'ailleurs été revues à la baisse. L'avenir de l'économie américaine a aussi été une source d'inquiétude notamment avec l'inversion de la courbe des taux qui a laissé pressentir une prochaine récession. Ceci n'a pas empêché la Fed d'augmenter une nouvelle fois ses taux directeurs de 0,25% en précisant qu'elle adaptera sa politique au gré des nouvelles macroéconomiques tout en revoyant à la baisse le nombre de resserrement en 2019. Dans le même temps, la question du Brexit n'a toujours pas été résolue malgré un accord trouvé entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni. Le Parlement britannique ne l'a toujours pas adopté, Theresa May l'ayant retiré la veille du vote de peur qu'il soit rejeté. Celui-ci a été reporté à la mi-janvier. L'Italie a, de son côté, revu son déficit budgétaire à la baisse, passant de 2,40% à 2,04%, ce qui lui permet, pour l'instant, d'éviter une procédure européenne pour déficit excessif. Dans ce contexte, Lazard Equity SRI termine le dernier trimestre de l'année 2018 en forte baisse de 13,18% contre -12,96% pour l'Euro Stoxx. Le portefeuille a principalement été impacté négativement par le secteur des matières premières dans lequel figurent *Aperam* (-40,7%) et *Imerys* (-34,0%). Il a aussi souffert de la sous-pondération du secteur des utilities et plus particulièrement des absences d'*Enel* (+14,3%) et d'*Iberdrola* (+10,7%). Les autres principaux contributeurs négatifs à la performance relative ont été *Amundi* (-28,5%) dans les services financiers, *Rexel* (-28,1%) dans les biens industriels, *Eiffage* (-24,1%) dans les bâtiments et matériaux de constructions ainsi que *Société Générale* (-24,8%) dans la banque. En revanche, la baisse du fonds a été tout de même freinée par des effets sélection favorables dans la santé, la chimie et les soins personnels et produits ménagers, entre autres. Parmi les plus importants contributeurs positifs, on trouve *Deutsche Telekom* (+6,7%), *Orange* (+5,2%), *Merck* (+1,1%) et *Unilever* (-0,24%). Les absences d'*Airbus* (-22,4%) et d'*Anheuser-Busch Inbev* (-22,4%) contribuent aussi positivement. Face aux fortes interrogations sur la croissance mondiale et aux craintes d'un excès d'offre, les cours du pétrole ont fortement chuté (-35% sur la période pour le baril de Brent). L'absence de *Total* (-16,2%) profite donc au fonds.

Le premier trimestre de l'année 2019 a été marqué par un fort rebond de la plupart des marchés mondiaux, permettant d'effacer totalement ou du moins en grande partie, les pertes du trimestre précédent. Cette reprise s'explique tout d'abord par le discours plus accommodant de la FED. Citant le ralentissement de la croissance mondiale et le durcissement des conditions financières sur les marchés, Jerome Powell a mis fin au cycle de hausse des

taux directeurs engagé depuis décembre 2015. Du côté de la BCE, Mario Draghi a annoncé qu'il ne remonterait pas les taux au moins jusqu'à la fin de l'année 2019, tout en lançant une vague de prêts à long-terme ciblés (TLTRO) dans le but de corriger les effets négatifs des taux sur les banques de la zone euro. L'apaisement des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et l'espoir d'un accord ont été aussi des éléments majeurs permettant de rassurer les marchés. Du côté du Royaume-Uni, un climat d'incertitude demeure. Le parlement a rejeté pour la troisième fois l'accord de sortie négocié par Theresa May avec l'Union Européenne. Dans ce contexte, Lazard Equity SRI clôture ce trimestre en forte hausse de 9,27% contre +12,09% pour son indice de référence. Le secteur des biens industriels a été le plus pénalisant pour la progression du fonds. Cela s'explique par un effet sélection défavorable et notamment par l'absence d'Airbus (+40,4%). Le portefeuille souffre également des baisses de Publicis (-4,7%) dans les médias suite à sa mauvaise publication, de Société Générale (-7,3%) dans la banque et d'Henkel (-4,6%) dans les soins personnels et produits ménagers. En revanche, le secteur de la technologie arrive en tête des contributeurs positifs bénéficiant de choix judicieux comme SAP (+18,5%) et Atos (+20,3%). En outre, le fonds a tiré profit des hausses d'Heineken (+21,9%) dans l'agro-alimentaire et boissons, de LVMH (+27,0%) dans les soins personnels et produits ménagers et d'Amundi (+21,5%) dans les services financiers. Il s'est une nouvelle fois démarqué de son indice à travers les absences de Total (+8,6%) et Wirecard (-15,9%) respectivement dans les pétrolières et dans les biens industriels.

À la suite du fort rallye de marché au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (+14,5% pour le MSCI World dividendes nets réinvestis exprimé en euro), les marchés mondiaux ont été stoppés en mai dans leur progression tout en clôturant le second trimestre dans le vert (+2,5%). En effet, après un mois d'avril (+3,7%) dans la continuité des premiers mois de l'année, le regain de tensions sur fonds de guerre commerciale et de ralentissement de la croissance mondiale ajouté à la baisse continue des taux souverains, ont engendré le décrochage des marchés au mois de mai (-5,2%). Il se sont redressés en juin (+4,3%) bien aidés par les discours toujours plus accommodants des banques centrales, prêtes à agir si nécessaire, et par les espoirs de résolution du conflit commercial entre la Chine et les États-Unis à l'issue du G20. Du côté du Royaume-Uni, le report de la date butoir du Brexit au 31 octobre a permis d'écarter à court terme le risque d'une sortie sans accord de l'Union européenne, tout en prolongeant la période d'incertitude. Dans ce contexte, Lazard Equity SRI clôture le second trimestre 2019 en hausse de 6,07% contre +4,22% pour son indice de référence, l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis, soit une surperformance de 185 bp. Il pâtit cependant d'une mauvaise sélection dans les soins personnels et produits ménagers, l'automobile, la santé et les médias. Merck (-8,3%), Société Générale (-5,6%), Wartsila (-11,3%) ainsi que les absences d'Adidas (+27,0%) et Linde (+13,8%) ont été parmi les plus importants contributeurs négatifs à la performance relative ce trimestre. A l'inverse, le fonds a été principalement porté par son excellente sélection dans les secteurs de la technologie, de l'assurance et des services financiers. Dans le détail, le portefeuille a bénéficié des évolutions de SAP (+18,8%), Amundi (+15,0%), EssilorLuxottica (+20,1%), LVMH (+15,5%) et s'est démarqué de son indice par la présence de Coface (+22,8%). Toujours à l'écart des valeurs pétrolières, Lazard Equity SRI tire profit de la stagnation du baril de Brent sur ce trimestre (+0,1%), fluctuant au gré des restrictions de l'OPEP et des tensions américano-chinoises et américano-iraniennes.

Le troisième trimestre 2019 fut lui aussi assez mouvementé. Les marchés ont évolué au gré des tensions commerciales, des signes d'un ralentissement de la croissance mondiale, des messages accommodants des banques centrales, des tensions à Hong-Kong et au Moyen-Orient, des incertitudes sur l'avenir du Brexit mais aussi de l'enquête en vue d'une destitution de Donald Trump. Le MSCI World a tout de même progressé de 5,0% (dividendes nets réinvestis exprimé en euro) sur ces trois mois. Celui de juillet (+2,8%) a vu de nouveaux signes de décélération de l'économie mondiale apparaître. Ce à quoi les banques centrales ont répondu en adoptant un discours plus accommodant. Comme anticipé, la Fed a baissé de 25 bp son taux directeur tandis que la BCE a annoncé de nouvelles mesures d'assouplissement pour la fin du trimestre. Le mois d'août (-1%) fut une nouvelle fois marqué par l'escalade des tensions et des surenchères tarifaires entre la Chine et les États-Unis malgré un compromis négocié à la fin du mois de juin lors du G20. En septembre (+3,2%), le marché rebondit à la suite des signaux d'apaisement entre chinois et américains. Mais ce rebond a aussi été engendré par les nouveaux discours des banquiers centraux toujours plus accommodants. La Fed a décidé une nouvelle réduction de 25 bp ramenant la fourchette de son taux directeur à 1,75%-2,00% tout en précisant qu'elle agirait une nouvelle fois en cas de besoin. En Europe, la BCE a réduit de 10 bp son taux de rémunération des dépôts, réactivé son programme d'assouplissement quantitatif à hauteur de 20 milliards d'euros par mois et amélioré les conditions de prêts à long terme accordés aux banques. Du côté du Royaume-Uni, le Premier Ministre maintient sa volonté de sortir de l'Union Européenne le 31 octobre, avec ou sans accord. Dans ce contexte, Lazard Equity SRI clôture le troisième trimestre 2019 en légère hausse de 0,66% contre une hausse de 2,47% pour l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis. Il est pénalisé par sa sélection dans la technologie, les matières premières, les biens industriels et par son absence dans les services utilitaires. Dans le détail, le portefeuille est freiné entre autres, par les mauvais parcours de SAP (-10,7%), Wartsila (-17,6%), Atos (-12,0%) et Imerys (-20,9%) qui n'est pas représenté dans notre indice. A contrario, les secteurs de la santé et de la banque arrivent en tête des contributeurs positifs grâce à un effet sélection favorable. Ce sont principalement les progressions de Merck (+12,4%), EssilorLuxottica (+15,2%) et Sanofi (+12%) d'une part et celles de Société Générale (+13,1%) et BNP (+7,0%) d'autre part, qui sont à

souligner. Le portefeuille a également tiré profit du bon parcours d'Eiffage (+9,4%) dans la construction mais aussi des absences de Total (-1,5%) et d'Airbus (-4,4%) respectivement dans l'énergie et dans les biens industriels. ...

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	64 000 656,89	58 163 714,75
ASML HOLDING NV	4 642 776,55	3 706 424,47
SOCIETE GENERALE SA	4 494 590,48	2 604 980,25
ALSTOM	1 087 172,00	5 451 092,12
IMERYS EX IMETAL	3 639 778,80	2 006 115,50
DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	2 884 663,00	2 749 260,52
REXEL	2 418 428,00	2 670 173,53
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	882 602,00	4 118 945,81
DASSAULT SYSTEMES	386 845,00	4 524 615,41
CARREFOUR	2 357 913,00	2 481 034,69

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**• TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - **Prêts de titres :**
  - **Emprunt de titres :**
  - **Prises en pensions :**
  - **Mises en pensions :**
  
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
  - **Change à terme :**
  - **Future :**
  - **Options :**
  - **Swap :**

**b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (**)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total</b></p>	

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (***)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## 4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### • PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

### • FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### • EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### • COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :

- Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
- Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
- Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### • RAPPORT ARTICLE 173

#### *Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG*

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les émetteurs est indispensable à la pérennité de leur performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
  - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain
  - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux
  - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

### ***Nature des critères ESG pris en compte au sein de la Sicav Lazard Equity SRI***

#### **Le critère Social**

Nous regroupons trois thèmes au sein de ce critère qui représente 60% de notre pondération : les ressources humaines, les droits humains et l'engagement sociétal de l'entreprise.

Nous privilégions les ressources humaines (pondération de 40% sur ce seul critère) qui constituent le thème majeur de notre processus d'investissement, la performance financière d'une entreprise pouvant être affectée par la négligence du capital humain.

Ce thème est abordé sous l'angle :

- De la qualité des conditions générales de travail
- De l'amélioration continue des relations sociales
- De la valorisation des emplois et des compétences.

La prise en compte des **droits humains** (10%) est essentielle au bon fonctionnement des entreprises. La déclinaison de ce thème s'effectue :

- Dans la société, avec le respect des droits humains fondamentaux et la prévention des atteintes à ces droits (respect du droit de la personne à l'exercice de ses libertés fondamentales)
- Dans le travail, avec le respect des droits humains fondamentaux : élimination des formes de travail proscrites, respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, non-discrimination dans l'emploi et promotion de l'égalité.

Nous abordons le thème **d'engagement sociétal** (10%) en mesurant :

- L'impact de l'activité de l'entreprise sur le territoire d'implantation (ses engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation),
- Le comportement sociétal de l'entreprise (respect des interlocuteurs sociaux, des engagements attachés aux produits et services développés par l'entreprise),
- La contribution de l'entreprise à des causes d'intérêt général.

#### **Le critère Environnement**

Deuxième thème majeur après le critère des ressources humaines, la prise en compte du critère environnement qui représente 30% de notre pondération, permet de mettre en avant l'importance de la constitution éventuelle de passifs qui peuvent impacter à terme la rentabilité de l'entreprise.

Le thème de l'environnement sera abordé à deux niveaux :

- Sur la stratégie environnementale de l'entreprise : prise en compte des risques de pollution, offre de produits et services "verts", prévention des risques d'atteinte à la biodiversité
- Sur la fabrication et distribution des produits : maîtrise des impacts sur l'eau, consommation d'énergie, réduction des émissions polluantes, amélioration de la gestion des déchets, maîtrise des impacts liés à la distribution, réhabilitation des sites, etc.

### **Le critère Relations clients-fournisseurs**

Le thème des relations clients-fournisseurs qui représente 10% de notre pondération prendra en compte :

- Les droits et les intérêts des clients (information et sécurité des produits)
- Une coopération durable avec les fournisseurs, basée sur l'intégration de facteurs sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
- Le respect des règles concurrentielles
- La prévention effective de la corruption.

### **Le critère Gouvernance**

La Gouvernance est un critère fondamental du processus d'investissement, il est intégré dans le processus général de sélection des valeurs gérées par Lazard Frères Gestion.

Le référentiel retient les thèmes suivants :

- La composition et l'efficacité du Conseil d'Administration (compétence et expérience),
- La distribution des droits entre les actionnaires et les dirigeants,
- L'indépendance et la compétence des membres des organes de contrôle,
- Le mode de rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants,
- Le cumul des mandats administrateurs et membres du comité de direction.

### ***Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG***

Afin d'appréhender ces critères ESG pour chaque société analysée, Lazard Frères Gestion s'appuie sur plusieurs sources d'information :

- Sources publiques : Rapport RSE, ONG, presse
- Échanges directs avec les entreprises
- Recherche externe : Agence de notation extra-financière Vigeo Eiris, brokers

Chaque analyste-gérant peut ainsi enrichir sa propre analyse extra financière de données estimées pertinentes. Ces analyses s'intègrent dans notre processus de gestion.

Nos outils d'analyse propriétaires affichent ainsi des données financières et extra-financières pour chaque entreprise étudiée.

Ces outils sont directement alimentés par les analystes-gérants.

### ***Méthodologie et résultats de l'analyse ESG***

- La méthodologie d'analyse ESG

La méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs est la combinaison d'une évaluation quantitative pour les critères ES fournie par Vigeo et d'une évaluation qualitative pour le critère Gouvernance réalisée par Lazard Frères Gestion.

L'articulation entre les 2 est illustrée et expliquée de façon plus détaillée ci-après :

➤ Evaluation quantitative ES et évaluation qualitative G

1 Chaque entreprise est analysée par VIGEO sur 6 domaines subdivisés en 38 critères



2 Calcul des notes absolues de l'entreprise sur les 5 premiers domaines

Les notes de chaque critère, pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur de l'entreprise évaluée, déterminent la note finale par domaine

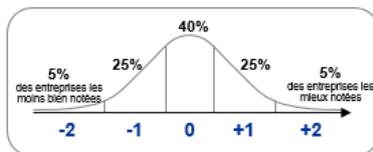


FILTRE

L'analyse de la gouvernance est réalisée de manière qualitative par Lazard Frères Gestion

3 Calcul des 5 notes relatives de l'entreprise au sein de son secteur par domaine

Les notes absolues des entreprises d'un même secteur sont classées au sein de chaque domaine pour aboutir à une note relative comprise entre -2 et +2



4 Calcul de la note SRI globale de l'entreprise

Elle correspond à la moyenne des notes relatives des 5 domaines, pondérées des poids définis par LAZARD FRERES GESTION. Chaque entreprise obtient ainsi une note SRI Globale comprise entre -2 et +2.



FILTRE : Avoir une note  $\geq 0$  en Ressources Humaines

FILTRE : Avoir une note SRI globale  $\geq 0$

La note SRI globale de l'entreprise est déterminée à partir des données quantitatives de Vigeo sur les cinq critères ESG retenus (Ressources Humaines, Environnement, Droits Humains, Relations clients-fournisseurs, Engagement Sociétal), auxquels Lazard Frères Gestion impose une pondération propre en fonction de l'importance que nous avons souhaité leur accorder, et tels que définis ci-après :

Critères	Pondération	Notation
Ressources Humaines	40 %	MOYENNE PONDEREE POSITIVE
Respect de l'Environnement	30 %	
Droit humain	10 %	
Engagement sociétal	10 %	
Relations Clients-Fournisseurs	10 %	

➤ **Vigeo** : Détail des analyses sur les 5 domaines

(Ressources Humaines, Environnement, Relations Clients/Fournisseurs, Droits Humains et Engagement Sociétal)

**Condition 1** : note Ressources Humaines  $\geq 0$

**Condition 2** : note moyenne pondérée  $\geq 0$



➤ **Lazard Frères Gestion** : Détail de l'analyse du critère **Gouvernance**

**Condition 3 : Gouvernance satisfaisante**

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres de l'analyste-gérant. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêts en son sein.

L'analyste-gérant identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires.

Il scrute en détail les politiques (principes de détermination) de rémunération des dirigeants afin que celles-ci ne puissent pas introduire de biais dans les décisions d'investissement, d'allocation du capital ou de gestion opérationnelle quotidienne de l'entreprise :

- Elles doivent être indexées sur des objectifs moyen/long terme de rentabilité pour l'entreprise
  - Les politiques d'allocation du capital doivent elles aussi profiter à l'entreprise et à ses actionnaires minoritaires
  - Elles ne doivent pas profiter à un seul actionnaire principal. En aucun cas, il ne doit y avoir de conflits d'intérêts entre les dirigeants, les administrateurs, le ou les éventuel(s) actionnaire(s) principaux et les actionnaires minoritaires.
- Les modalités de prise en compte des critères ESG dans le processus de décision d'investissement

Pour passer d'un **univers d'investissement** ESG à un **portefeuille** ESG, nous appliquons tout d'abord le filtre extra-financier, puis ensuite le filtre financier. Chacun des deux filtres doit être satisfait. Aucun des deux ne peut compenser l'autre :

1. Notre **filtre extra-financier** s'applique à toutes les valeurs de la zone euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 Mds €, en recourant à cinq grands domaines (environnementaux et sociaux), définis en partenariat avec Vigeo-Eiris.  
La notation de chaque domaine est effectuée sur une échelle de notation comportant cinq niveaux de notation (du -2, entreprises non concernées au +2, entreprises pionnières).  
Les conditions suivantes doivent être réunies:

- **Condition 1 : avoir une note positive en Ressources Humaines** : la performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain. La qualité des conditions générales de travail, l'amélioration continue des relations sociales et la valorisation des emplois et des compétences sont les principaux points étudiés.
- **Condition 2 : avoir une note moyenne pondérée positive** : Lazard Frères Gestion impose une pondération propre à chacun des cinq domaines de l'analyse extra-financière qu'elle a retenus, en fonction de leur importance :
  - Ressources humaines (40 %) : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.
  - Environnement (30 %) : Gestion des sites de production et réhabilitation de ces sites. Niveau d'information disponible pour ce critère.
  - Relations clients-fournisseurs (10 %) : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (interdiction du travail des enfants...).
  - Droits humains (10 %) : Prévention des risques notamment de discrimination.
  - Engagement sociétal (10 %) : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.
- **Condition 3 : avoir une gouvernance satisfaisante**. L'entreprise doit être dotée d'une gouvernance qui permet, selon la société de gestion, de garantir un traitement juste des actionnaires minoritaires et prévenir les conflits d'intérêts.  
**La gouvernance d'entreprise est directement intégrée au processus général de sélection de valeurs, qu'il soit ou non ISR.**

2. **Le filtre financier**, commun à l'ensemble de nos fonds actions, est fondé sur les trois piliers suivants : **la rentabilité, la croissance et l'évaluation**.

Nous articulons les critères de rentabilité et de croissance de l'entreprise en déterminant sa « juste valeur » (actualisation des flux, multiples historiques, valorisation de la productivité financière).

Les multiples et la méthode de valorisation privilégiés sont l'analyse du ratio Valeur Entreprise/Résultat Opérationnel et l'actualisation des cash-flows.

Dans cette dernière méthode, les cash-flows sont actualisés grâce au WACC, le coût moyen du capital.

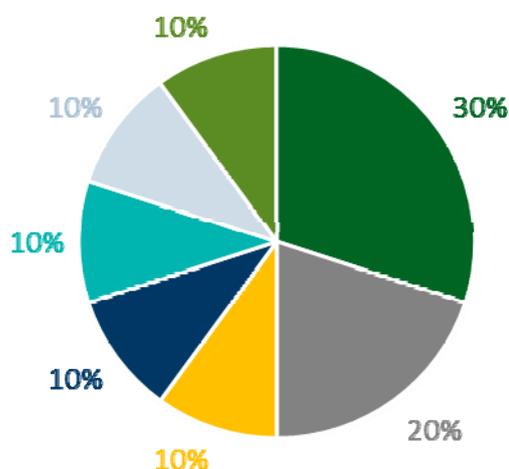
Ce coût est composé du **coût des fonds propres** (Equity) et du **coût de la Dette**. Le coût des fonds propres dépend du profil de l'entreprise, et notamment de son risque spécifique. **Ce risque spécifique** comprend entre autres la cyclicité de l'activité de l'entreprise, l'emplacement géographique, ainsi que le respect des **critères ESG** qui peuvent impacter également l'évaluation financière de l'entreprise s'ils ne sont pas suffisamment pris en compte.

Ainsi, nous intégrons les **critères ESG** dans le coût du capital (WACC) via le **Bêta**.

Le calcul du Bêta est réalisé en interne grâce à une méthodologie propre à Lazard Frères Gestion.

Le Bêta est la mesure de l'ensemble des risques de l'entreprise et notre méthodologie pondère les facteurs comme tels :

- **Cyclicité secteur (30%)**
- **Levier financier (20%)**
- **Respect des critères ESG (10%)**
- **Mix produits (10%)**
- **Mix géographique (10%)**
- **Levier opérationnel (10%)**
- **Prédictibilité du management (10%)**



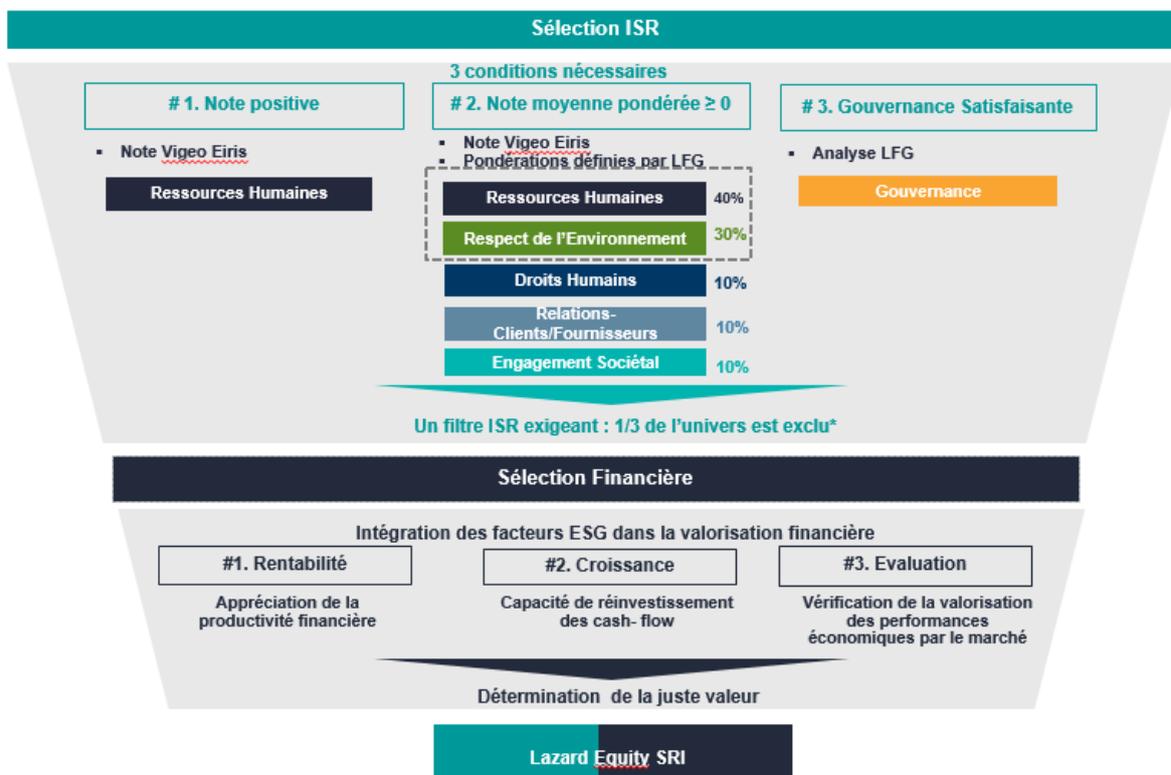
L'évaluation et donc la détermination du potentiel de hausse pour chacun des titres préalablement retenus permet de déterminer les poids de chaque titre dans le portefeuille.

Le gérant s'assure du respect des contraintes de risque du portefeuille telles que la surexposition maximale à un titre ou à un secteur.

Les critères ESG pris en compte dans la définition du Bêta sont issue de l'évaluation propre à Lazard Frères Gestion en application de sa politique ESG. Par conséquent, les méthodologies d'analyse et d'évaluation des critères E et S tels que définis précédemment peuvent varier, notamment en matière climatique.

Les paramètres de coûts énergétiques, les risques réglementaires et les éventuels chocs technologiques sont pris en compte dans les thèses d'investissement des analystes-gérants, que ces données soient liées ou non au changement climatique.

Lazard Frères Gestion évalue ainsi l'impact financier en prenant en considération les évolutions des prix de l'énergie (électricité, pétrole, gaz...), parmi d'autres paramètres externes, afin de déterminer, suivant les cas, le niveau d'activité ou de marges des entreprises concernées.



- Suivi d'indicateurs ESG

#### ➤ Empreinte Carbone

Dans le cadre de l'article 173 de la loi du 17 août 2015, LAZARD Frères Gestion a décidé d'afficher l'Empreinte Carbone de la Sicav Lazard Equity SRI.

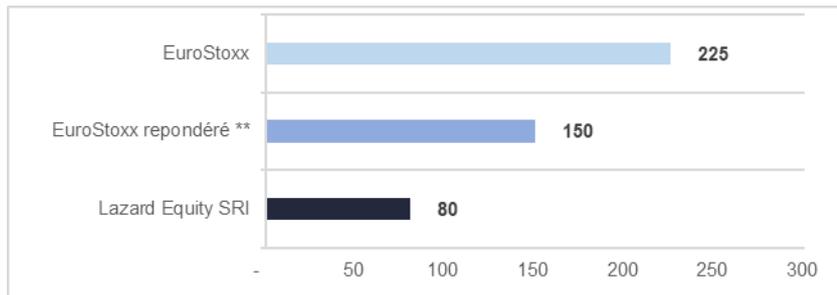
- Pour obtenir les données nécessaires au calcul de l'empreinte carbone, nous avons fait le choix d'initier en 2016 un partenariat avec la société TRUCOST.
- LAZARD Frères Gestion a retenu comme indicateur l'intensité carbone, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d'affaires.
- L'évaluation de l'empreinte carbone prend en compte les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre (GES)
  - Scope 1 : Toutes les émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles nécessaire à la fabrication du produit
  - Scope 2 : Les émissions indirectes liées à la production des énergies (électricité, ...) qui sont consommées par l'entreprise
- Les mesures sont réalisées uniquement sur les titres détenus en direct.
- Dans le cas d'une entreprise cotée pour laquelle nous ne disposons pas de données carbone, sa pondération est alors proportionnellement répartie sur le poids des autres entreprises du même secteur, afin de préserver les pondérations sectorielles initiales.
- Le poids de chaque valeur en portefeuille est rebasé de manière à obtenir une pondération totale égale à 100%.
- La méthode de calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille est une moyenne pondérée des GES divisées par le chiffre d'affaires de chaque position. Nous obtenons ainsi la formule suivante :

*Intensité carbone d'un portefeuille*

$$= \sum \left[ \left( \frac{\text{Émissions (scope 1 + 2)}}{\text{Chiffre d'Affaires}} \right) \text{ de chaque titre} \times \text{poids de chaque titre} \right]$$

- Le niveau d'émission de CO2 d'une entreprise est fortement dépendant de son domaine d'activité. Certains secteurs sont structurellement plus « émetteurs » que d'autres.
- L'approche fondamentale de Lazard Frères Gestion axée sur la sélection de titres engendre des écarts d'expositions sectorielles entre les fonds et leurs indices de référence.
- Pour s'affranchir de ces biais sectoriels, nous avons défini une méthode visant à neutraliser ces écarts en pondérant les poids des secteurs de l'indice pour qu'ils correspondent à ceux du portefeuille. Au sein de chaque secteur de l'indice, le poids de chaque valeur est maintenu.

### Emissions par millions d'euros de Chiffre d'Affaires (tonnes CO2 éq./M€ de CA)



Date : 30/09/2019

Taux de couverture du fonds : 100 %

Taux de couverture de l'indice : 100 %

#### ➤ Indicateur de contribution à la transition énergétique

Nous mesurons le niveau d'engagement des entreprises dans la transition énergétique de leur modèle économique, à l'aide d'un indicateur : le score de transition énergétique.

Chaque émetteur en portefeuille est évalué sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et réduire leurs consommations d'énergie.

Cette notation est aujourd'hui déléguée à notre partenaire Vigeo Eiris.

Elle repose sur l'analyse de critères spécifiques liés au changement climatique et est le résultat de l'analyse des enjeux clés de l'entreprise et de son secteur en matière de transition énergétique. Elle mesure les efforts faits par les entreprises pour réduire leur empreinte carbone et contribuer ainsi à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2°C.

La contribution du portefeuille à la transition énergétique est mesurée de la manière suivante :

$$\text{Score Transition Énergétique d'un portefeuille} = \sum [\text{Score Transition Énergétique de chaque titre} \times \text{poids de chaque titre}]$$

Elle est définie selon l'échelle de notation suivante :

#### Échelle de Stratégie de Transition Énergétique

Catégories	Faible	Amorcée	Probante	Avancée
Score	0-29	30-49	50-59	60-100

#### Score de Transition Énergétique

<b>LAZARD EQUITY SRI</b>	<b>Avancé</b>	<b>60</b>
EuroStoxx	Probant	52

## **Intégration des résultats de l'analyse ESG dans le processus d'investissement**

- Vote aux assemblées générales

Les valeurs qui composent la Sicav Lazard Equity SRI font pas partie de notre périmètre de vote, nous avons donc voté à 100% des assemblées générales des entreprises en portefeuille.

- Mise en œuvre d'une stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Le suivi des paramètres ESG est assuré par des rencontres régulières avec le management des entreprises. Lazard Frères Gestion n'investit que dans les sociétés pour lesquelles un rapport de confiance fort s'est instauré avec les dirigeants, 100% des entreprises qui composent le portefeuille font donc l'objet de rencontres ou de visites sur site régulières.

### **• UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

### **• METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### **• PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 95,26%.

### **• INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40% (POUR OPC DISTRIBUANT)**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

### **• REMUNERATIONS**

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des FIA, en excluant la gestion des OPCVM et la gestion sous mandats, peuvent être obtenus sur demande par courrier, auprès du service juridique des OPC de Lazard Frères gestion et figurent dans le rapport annuel de la société. L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération. Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques. Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

### **Population au 31/12/2018 : CDD et CDI de LFG et LFG-Belgique**

(dont stagiaires, apprentis et hors LFG-Courtage)

effectif au 31-12-2018 LFG LFG-Belgique	Rémunérations fixes annuelles 2018 en K€	Rémunération variable au titre de 2018 (Comptant et différé) en K€
160	14 542	19 267

## Personnel identifié

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2018 (incluant le différé) en K€
Senior Management	3	3 958
Autres	47	18 457
Total	50	22 416

NB : les montants sont des montants non chargés.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS  
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

[www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## Lazard Equity SRI

Exercice clos le 30 septembre 2019

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Lazard Equity SRI constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Bernard Charrue



## **Lazard Equity SRI**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 septembre 2019

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG et Autres



## Lazard Equity SRI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Lazard Equity SRI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 20 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Bernard Charrue

## 6. COMPTES ANNUELS

### • BILAN en EUR

#### ACTIF

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Immobilisations nettes</b>		
<b>Dépôts</b>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>180 684 742,85</b>	<b>186 288 911,63</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>172 454 831,60</b>	<b>183 884 334,67</b>
Négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé	172 454 831,60	183 884 334,67
Non négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négo ciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négo ciables		
Autres titres de créances		
Non négo ciés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>8 229 911,25</b>	<b>2 404 576,96</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 229 911,25	2 404 576,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>Créances</b>	<b>501 742,90</b>	<b>413 722,45</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>		
<b>Autres</b>	<b>501 742,90</b>	<b>413 722,45</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>93 189,77</b>	<b>150 641,04</b>
<b>Liquidités</b>	<b>93 189,77</b>	<b>150 641,04</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>181 279 675,52</b>	<b>186 853 275,12</b>

## PASSIF

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	171 779 917,38	175 290 996,40
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	2 529 849,78	2 519 878,47
<b>Report à nouveau (a)</b>	74,77	106,12
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	2 197 910,99	5 397 042,76
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	4 526 794,45	3 196 634,48
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>181 034 547,37</b>	<b>186 404 658,23</b>
<b>Instruments financiers</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Dettes</b>	<b>245 128,15</b>	<b>448 616,89</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>		
<b>Autres</b>	<b>245 128,15</b>	<b>448 616,89</b>
<b>Comptes financiers</b>		
<b>Concours bancaires courants</b>		
<b>Emprunts</b>		
<b>Total du passif</b>	<b>181 279 675,52</b>	<b>186 853 275,12</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

- **HORS BILAN en EUR**

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 343 575,84	5 517 762,46
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>Total (1)</b>	<b>7 343 575,84</b>	<b>5 517 762,46</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 646,89	2 217,46
Autres charges financières		
<b>Total (2)</b>	<b>1 646,89</b>	<b>2 217,46</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>7 341 928,95</b>	<b>5 515 545,00</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 381 118,85	2 352 889,60
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>4 960 810,10</b>	<b>3 162 655,40</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-434 015,65	33 979,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>4 526 794,45</b>	<b>3 196 634,48</b>

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
 La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.  
 La durée de l'exercice est de 12 mois.

**Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

<b>Taux de référence</b>	
<b>Tcn en Euro</b>	<b>Tcn en devises</b>
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

**Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

La Sicav effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
  - honoraires des commissaires aux comptes ;
  - publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

<b>Frais facturés à la SICAV</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux Barème</b>	
Frais de gestion financière	Actif net	Actions C et D : 1,265% TTC Action PC EUR : 0,815% TTC Action RC EUR : 2% TTC Action RD EUR : 2% TTC Action PC H-GBP : 0,865% TTC Action PC H-USD : 0,865% TTC Action RC H-USD : 2% TTC Action PC H-CHF : 0,865% TTC Action RC H-CHF : 2% TTC Taux maximum	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Actions C, D, PC EUR, RC EUR, RD EUR, PC H-GBP, PC H-USD, RC H-USD, PC H-CHF, RC H-CHF 0,035% TTC Taux maximum	
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Actions, change	De 0 à 0,40% TTC
		Instruments sur marché à terme et autres opérations	Néant
Commission de surperformance	N.A.	Néant	

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

La sicav a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 19 598,40 € liés au recouvrement de créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

La sicav a pris en charge un montant de 1478,22 € lié à la cotisation AMF.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables :**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>Actions C, PC, RC</b>	<b>Actions D, RD</b>
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	capitalisation et/ou distribution et/ou report

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	<b>30/09/2019</b>	<b>28/09/2018</b>
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>186 404 658,23</b>	<b>179 888 094,69</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	42 268 289,60	29 552 995,43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-50 231 524,87	-17 410 931,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 201 071,02	5 915 441,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 662 631,71	-283 704,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-1 081 708,05	-505 206,78
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 324 849,88	-13 390 622,24
Différence d'estimation exercice N	19 008 963,22	23 333 813,10
Différence d'estimation exercice N-I	-23 333 813,10	-36 724 435,34
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-I		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1 13 097,41	-238 653,63
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-386 469,66	-285 410,26
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 960 810,10	3 162 655,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>181 034 547,37</b>	<b>186 404 658,23</b>

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>Titres de créances</b>		
Titres de creances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>		
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
Actions et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>Hors-bilan</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
Actions		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>		
<b>Autres opérations</b>		
Actions		
<b>TOTAL Autres opérations</b>		

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							93 189,77	0,05
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	93 189,77	0,05								
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>30/09/2019</b>
Créances	Ventes à règlement différé	483 816,58
	Souscriptions à recevoir	17 926,32
<b>Total des créances</b>		<b>501 742,90</b>
Dettes	Rachats à payer	41 583,36
	Frais de gestion	203 544,79
<b>Total des dettes</b>		<b>245 128,15</b>

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En actions	En montant
<b>Action C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	19 733,829	32 001 198,05
Actions rachetées durant l'exercice	-27 224,908	-45 400 450,20
Solde net des souscriptions/rachats	-7 491,079	-13 399 252,15
<b>Action PC EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1 034,760	9 988 038,94
Actions rachetées durant l'exercice	-92,713	-913 240,03
Solde net des souscriptions/rachats	942,047	9 074 798,91
<b>Action RC EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	81,137	79 577,54
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	81,137	79 577,54
<b>Action D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	140,143	190 447,37
Actions rachetées durant l'exercice	-3 000,000	-3 915 840,00
Solde net des souscriptions/rachats	-2 859,857	-3 725 392,63
<b>Action RD EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	10,000	9 027,70
Actions rachetées durant l'exercice	-2,000	-1 994,64
Solde net des souscriptions/rachats	8,000	7 033,06

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
<b>Action C</b>	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
<b>Action PC EUR</b>	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
<b>Action RC EUR</b>	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
<b>Action D</b>	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
<b>Action RD EUR</b>	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	

- FRAIS DE GESTION**

	<b>30/09/2019</b>
<b>Action C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 2 033 840,07 1,29
<b>Action PC EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 76 648,42 0,84
<b>Action RC EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 1 025,25 2,03
<b>Action D</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 249 608,88 1,29
<b>Action RD EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 397,83 2,03

- ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

**Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

**Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	30/09/2019
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPÔTS DE GARANTIE**

	30/09/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	30/09/2019
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			8 229 911,25
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	8 229 911,25
Instruments financiers à terme			

• **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	74,77	106,12
Résultat	4 526 794,45	3 196 634,48
<b>Total</b>	<b>4 526 869,22</b>	<b>3 196 740,60</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Action C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 661 914,17	2 717 570,14
<b>Total</b>	<b>3 661 914,17</b>	<b>2 717 570,14</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Action PC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	405 895,80	92 361,66
<b>Total</b>	<b>405 895,80</b>	<b>92 361,66</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Action RC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 888,31	434,13
<b>Total</b>	<b>1 888,31</b>	<b>434,13</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Action D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	456 731,80	386 023,99
Report à nouveau de l'exercice	49,24	90,64
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>456 781,04</b>	<b>386 114,63</b>
<b>Informations relatives aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	13 366,456	16 226,313
Distribution unitaire	34,17	23,79
<b>Crédits d'impôt</b>		
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	46 810,88	47 442,98

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Action RD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	389,84	259,98
Report à nouveau de l'exercice	0,06	0,06
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>389,90</b>	<b>260,04</b>
<b>Informations relatives aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	22,000	14,000
Distribution unitaire	17,72	18,57
<b>Crédits d'impôt</b>		
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	55,68	29,68

• **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 529 849,78	2 519 878,47
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 197 910,99	5 397 042,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>4 727 760,77</b>	<b>7 916 921,23</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Action C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 800 139,88	4 608 846,03
<b>Total</b>	<b>1 800 139,88</b>	<b>4 608 846,03</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Action PC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	170 015,50	123 703,50
<b>Total</b>	<b>170 015,50</b>	<b>123 703,50</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Action RC EUR</b>		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 296,35	309,75
<b>Total</b>	<b>1 296,35</b>	<b>309,75</b>

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Action D</b>		
Affectation		
Distribution		113 097,40
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 755 751,22	3 070 781,41
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>2 755 751,22</b>	<b>3 183 878,81</b>
<b>Informations relatives aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	13 366,456	16 226,313
Distribution unitaire		6,97

	30/09/2019	28/09/2018
<b>Action RD EUR</b>		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	557,82	183,14
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>557,82</b>	<b>183,14</b>

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>144 364 088,14</b>	<b>145 183 539,36</b>	<b>179 888 094,69</b>	<b>186 404 658,23</b>	<b>181 034 547,37</b>
<b>LAZARD EQUITY SRI C</b>					
Actif net en EUR	124 676 869,50	125 538 226,06	156 015 683,66	159 390 762,10	148 388 866,92
Nombre de titres	88 977,153	88 207,135	88 206,271	92 680,820	85 189,741
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 401,22	1 423,22	1 768,75	1 719,78	1 741,86
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	109,43	30,28	92,62	49,72	21,13
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	19,69	21,07	21,29	29,32	42,98
<b>LAZARD EQUITY SRI PC EUR</b>					
Actif net en EUR			10 353,16	4 287 922,64	14 054 447,22
Nombre de titres			1,000	424,055	1 366,102
Valeur liquidative unitaire en EUR			10 353,16	10 111,71	10 287,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR			151,26	291,71	124,45
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat			-4,86	217,80	297,11
<b>LAZARD EQUITY SRI RC EUR</b>					
Actif net en EUR				24 035,43	106 335,74
Nombre de titres				23,860	104,997
Valeur liquidative unitaire en EUR				1 007,35	1 012,75
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR				12,98	12,34
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat				18,19	17,98

\* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>144 364 088,14</b>	<b>145 183 539,36</b>	<b>179 888 094,69</b>	<b>186 404 658,23</b>	<b>181 034 547,37</b>
<b>LAZARD EQUITY SRI D</b>					
Actif net en EUR	19 687 218,64	19 645 313,29	23 862 057,87	22 687 745,40	18 462 934,80
Nombre de titres	16 051,000	16 198,801	16 232,941	16 226,313	13 366,456
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 226,54	1 212,76	1 469,97	1 398,20	1 381,28
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	13,48	14,82	14,70	6,97	
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées en EUR			155,29	189,24	206,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR					
Distribution unitaire en EUR sur résultat	17,18	17,82	17,58	23,79	34,17
Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat					
Crédit d'impôt unitaire EUR				2,923	*
<b>LAZARD EQUITY SRI Action RD EUR</b>					
Actif net en EUR				14 192,66	21 962,69
Nombre de titres				14,000	22,000
Valeur liquidative unitaire en EUR				1 013,76	998,30
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées en EUR				13,08	25,35
Distribution unitaire en EUR sur résultat				18,57	17,72
Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat					
Crédit d'impôt unitaire EUR				1,236	*

\* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE	EUR	37 300	7 976 605,00	4,41
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	55 000	3 552 450,00	1,96
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	18 900	2 710 260,00	1,50
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	378 900	5 832 786,60	3,22
MERCK KGA	EUR	40 100	4 144 335,00	2,29
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	15 000	3 561 000,00	1,97
SAP SE	EUR	73 000	7 875 240,00	4,35
SIEMENS AG-REG	EUR	73 000	7 172 250,00	3,96
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>42 824 926,60</b>	<b>23,66</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	42 000	2 504 040,00	1,39
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	34 100	2 271 060,00	1,25
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>4 775 100,00</b>	<b>2,64</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	730 000	2 727 645,00	1,51
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>2 727 645,00</b>	<b>1,51</b>
<b>FINLANDE</b>				
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	201 200	2 067 330,00	1,14
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>2 067 330,00</b>	<b>1,14</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	38 000	4 962 800,00	2,74
AMUNDI	EUR	35 000	2 240 000,00	1,24
ATOS	EUR	41 000	2 651 880,00	1,46
AXA	EUR	228 000	5 342 040,00	2,95
BNP PARIBAS	EUR	129 000	5 762 430,00	3,18
BUREAU VERITAS	EUR	147 000	3 248 700,00	1,79
CAPGEMINI SE	EUR	28 000	3 026 800,00	1,67
CARREFOUR	EUR	276 000	4 432 560,00	2,45
EIFFAGE	EUR	48 000	4 565 760,00	2,52
ESSILORLUXOTTICA	EUR	34 000	4 496 500,00	2,48
IMERYS EX IMETAL	EUR	103 000	3 798 640,00	2,10
LEGRAND SA HOLDING	EUR	39 000	2 553 720,00	1,41
L'OREAL	EUR	23 800	6 114 220,00	3,38
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	19 900	7 256 535,00	4,02
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	28 300	2 897 920,00	1,60
ORANGE	EUR	340 000	4 894 300,00	2,70
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	96 800	4 367 616,00	2,41
REXEL	EUR	230 000	2 258 140,00	1,25
SAINT-GOBAIN	EUR	140 000	5 040 000,00	2,78
SANOFI	EUR	77 000	6 549 620,00	3,62
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	30 500	2 455 250,00	1,36
SOCIETE GENERALE SA	EUR	175 000	4 399 500,00	2,43

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	Actif Net
VINCI (EX SGE)	EUR	23 500	2 322 270,00	1,28
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>95 637 201,00</b>	<b>52,82</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
APERAM	EUR	95 000	2 122 300,00	1,17
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 122 300,00</b>	<b>1,17</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AKZO NOBEL	EUR	50 300	4 114 037,00	2,27
ASML HOLDING NV	EUR	10 200	2 317 950,00	1,28
HEINEKEN	EUR	49 000	4 858 840,00	2,68
ING GROEP NV	EUR	463 000	4 446 652,00	2,46
UNILEVER NV	EUR	119 000	6 562 850,00	3,63
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>22 300 329,00</b>	<b>12,32</b>
<b>TOTAL Actions &amp; val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.</b>			<b>172 454 831,60</b>	<b>95,26</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>172 454 831,60</b>	<b>95,26</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	EUR	4 125	8 229 911,25	4,55
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 229 911,25</b>	<b>4,55</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>8 229 911,25</b>	<b>4,55</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>8 229 911,25</b>	<b>4,55</b>
<b>Créances</b>			<b>501 742,90</b>	<b>0,28</b>
<b>Dettes</b>			<b>-245 128,15</b>	<b>-0,14</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>93 189,77</b>	<b>0,05</b>
<b>Actif net</b>			<b>181 034 547,37</b>	<b>100,00</b>

<b>LAZARD EQUITY SRI PC EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>1 366,102</b>	<b>10 287,99</b>
<b>LAZARD EQUITY SRI RC EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>104,997</b>	<b>1 012,75</b>
<b>LAZARD EQUITY SRI Action RD EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>22,000</b>	<b>998,30</b>
<b>LAZARD EQUITY SRI D</b>	<b>EUR</b>	<b>13 366,456</b>	<b>1 381,28</b>
<b>LAZARD EQUITY SRI C</b>	<b>EUR</b>	<b>85 189,741</b>	<b>1 741,86</b>

• **COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

DECOMPOSITION DU COUPON ACTION : D

	<b>NET GLOBAL</b>	<b>DEWISE</b>	<b>NET UNITAIRE</b>	<b>DEWISE</b>
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	372 790,46	EUR	27,89	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables	83 941,34	EUR	6,28	EUR
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values		EUR		EUR
<b>TOTAL</b>	<b>456 731,80</b>	<b>EUR</b>	<b>34,17</b>	<b>EUR</b>

DECOMPOSITION DU COUPON ACTION : RD EUR

	<b>NET GLOBAL</b>	<b>DEWISE</b>	<b>NET UNITAIRE</b>	<b>DEWISE</b>
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	289,52	EUR	13,16	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables	100,32	EUR	4,56	EUR
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>389,84</b>	<b>EUR</b>	<b>17,72</b>	<b>EUR</b>

**RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES PROPOSÉE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

**4 526 869,22 €** Sommes distribuables afférentes au résultat  
**4 727 760,77 €** Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat

- Actions « C » : **Capitalisation** 3 661 914,17 €
- Actions « PC » : **Capitalisation** 405 895,80 €
- Actions « RC » : **Capitalisation** : 1 888,31 €
- Actions « D » : **Distribution** : 456 731,80 €
- Actions « D » : **Report** : 49,24 €
- Actions « RD » : **Distribution** : 389,84 €
- Actions « RD » : **Report** : 0,06 €

a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « D » au jour du détachement recevra un dividende de **34,17 €** qui sera détaché le **22 janvier 2020** et mis en paiement le **24 janvier 2020**.

b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD » au jour du détachement recevra un dividende de **17,72 €** qui sera détaché le **22 janvier 2020** et mis en paiement le **24 janvier 2020**.

2. Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « C » : **Capitalisation** : 1 800 139,88 €
- Action « PC » : **Capitalisation** : 170 015,50 €
- Action « RC » : **Capitalisation** : 1 296,35 €
- Action « D » : **Report** : 2 755 751,22 €
- Actions « RD » : **Report** : 557,82 €

**Rappel : Dividendes mis en paiement au titre des 5 derniers exercices**

Exercice :	Montant unitaire/action
au 28/09/2018	23,79 € catégorie actions « D »
au 28/09/2019	18,57 € catégorie actions « RD »
au 29/09/2017	17,58 € catégorie actions « D »
au 30/09/2016	17,82 € catégorie actions « D »
au 30/09/2015	17,18 € catégorie actions « D »
au 30/09/2014	16,08 € catégorie actions « D »